

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 AVRIL 2018

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, BESSET Pierre-Yves, ALFIERI Françoise, BONOT Bernard, MARGNAT Flavien

Absents excusés :

THOUE Caroline pouvoir à MARGNAT Flavien
SCEVOLA Damien pouvoir à SOULHIARD Marie-Christine
MARTIN Mickaël pouvoir à BESSET Pierre-Yves
ENGELMANN Christophe pouvoir à ROYER MANOHA Olivier

Approbation du dernier PV à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en rajoutant une délibération pour validation d'une étude d'impact. Accord du Conseil Municipal

BUDGET PRIMITIF 2018

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 671 963.81 € (dont 551 916.21 € de virement à la section d'investissement)
- Recettes : 671 963.81 € (dont 530 891.20 € de report d'excédent)

Section d'investissement :

- Dépenses : 672 714.95 €
- Recettes : 672 714.95 € (dont 551 916.21 € de virement de la section de fonctionnement et 29 567.14 € d'investissement reporté)

Le budget 2018 est adopté à l'unanimité.

DUREE DES AMORTISSEMENTS (délibération 2018/10)

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la durée des amortissements comme suit :

- **Compte 202 : 5 ans (document urbanisme)**
- **Compte 203 : 1 an (études)**
- **Compte 204 : 5 ans (travaux SDE)**
- **Compte 205 : 1 an (logiciel)**

CONVENTION DU CENTRE DE GESTION « ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES » (délibération 2018/11)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2017/08 confiant au Centre de Gestion la consultation pour le nouveau contrat d'assurance 'risque statutaire' et la délibération 2017/21 acceptant les nouvelles conditions tarifaires proposées par CNP assurances avec intermédiaire SOFAXIS.

Madame le Maire informe qu'il a reçu une nouvelle convention établi par le Centre de Gestion incluant à l'article 3 des conditions financières correspondant à 1 % du montant des cotisations annuelles versées à l'assureur, en contrepartie du travail effectué par le Centre de Gestion pour la mise en place et le suivi dudit contrat sur la période du 1.01.2018 au 31.12.2021. Il est précisé que ces frais de gestion ne pourront être inférieurs à 10 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, :

- **VALIDE cette modification**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante**

CONTRIBUTION 2018 AU FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL) (délibération 2018/12)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter le taux de contribution au FUL pour l'année 2018 et rappelle que le taux 2017 avait été fixé à 0.30 € par habitant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE et MAINTIEN le taux de 0.30 € par habitant pour l'année 2018**
- **PRECISE que le montant de la contribution sera de 87.60 € (292 habitants x 0.30 €)**

MISSION D'ASSISTANCE DU SYNDICAT DES EAUX D'ANNONAY ET DE SERRIERES POUR LA COMPETENCE DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) (délibération 2018/13)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite au décret 2015-235 du 27 février 2015, le SDIS ne peut plus assurer le contrôle des points d'eau. Ce service peut être délégué à un établissement intercommunal tel que le Syndicat des Eaux.

Le Syndicat d'Exploitation des Réseaux d'Eau potable du Nord Ardèche (SERENA) propose aux communes d'exercer cette mission d'assistance en vue de fournir au SDIS de l'Ardèche les informations requises par le Règlement préfectoral de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de confier cette mission au SERENA**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante**

DEMOLITION DE LA SALLE COMMUNALE – DIAGNOSTIC PLOMB ET AMIANTE
(délibération 2018/14)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la démolition du bâtiment de la salle communale, il y a lieu de procéder à un diagnostic plomb et amiante.

Pour cela, Madame le Maire présente deux devis.

Contre : MARGNAT Flavien (avec pouvoir de THOUE Caroline) au motif qu'il s'oppose à tout ce qui se rapporte au projet de la salle communale.
Abstention de ALFIERI Françoise.

A la majorité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT l'offre du bureau VERITAS pour un montant total (plomb + amiante) de 2 050 € HT (hors prélèvement et analyse de matériau)**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant**

SALLE D'ANIMATION RURALE
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR – ETUDE D'IMPACT
(délibération 2018/15)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le décret 2016-892 du 30 juin 2016 instaure l'obligation de réaliser une étude d'impact pluriannuelle sur les dépenses de fonctionnement pour tout projet d'investissement exceptionnel dont le montant prévisionnel des dépenses est supérieur à 150 % des recettes réelles de fonctionnement pour une commune dont la population est inférieure à 5 000 habitants.

Madame le Maire informe que, dans le cadre du dossier de demande de subvention DETR pour les travaux de la salle d'animation rurale, il y a lieu de présenter une étude d'impact financier.

Contre : MARGNAT Flavien (avec pouvoir de THOUE Caroline) au motif qu'il s'oppose à tout ce qui se rapporte au projet de la salle communale.
Abstention de ALFIERI Françoise

Après présentation de ce document, et à la majorité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'étude d'impact financier pour le projet de la salle d'animation rurale**

INFOS DIVERSES :

L'association LIRE A VALOUX devient VIVRE A VALOUX.

Rappels réunions : * PLU réunion publique le 24.04.2018 à 19 H 30
*Commission communication le 2.05.2018 à 20 H

Journée citoyenne le 5.05.2018 à partir de 8 H 30

Début des travaux d'enfouissement au village : 15.05.2018